

Image not found or type unknown



A qui je dois m'adresser ?

Par **Eyed**, le **15/11/2011** à **07:46**

Bonjour,rnrnMon voisin du dessus a entrepris des travaux et en les faisant, il m'a fait un trou de 25 cm environ dans ma cuisine. Je suis locataire de l'appartement, et ma propriétaire me dit d'aller voir le Syndic, et le syndic me renvoie sur ma propriétaire. Que dois je faire ? Quels sont les recours possibles ?

Par **mimi493**, le **15/11/2011** à **07:53**

uniquement votre bailleur, c'est votre seul interlocuteur. A lui ensuite de faire le nécessaire avec le syndic, le cas échéantrnFaites aussi une déclaration à votre assurance